

Plainte suite à violences volontaires

Par JCM, le 09/09/2008 à 07:31

Samedi dernier j'ai été agressé par mon ex beau garçon qui etait venu ramener ma petite fille pour laquelle il a un droit de visite progressif suite à des problèmes d'alcool reconnu par la JAF lors de la non conciliation.

Depuis le début de la séparation avec ma fille il ne fait qu'etre agressif et violent Il m'a donné violamment une claque sur le thorax (qui m'a fait reculé d'un metre)sachant très bien que je viens de me faire opérer (infarctus début juillet)et que l'on m'a poser 2 stents sur les artères pour faciliter le passage du sang.

J'ai déposé une plainte au cdp pour violences volontaires.

Un médecin urgentiste m'a mis une ITT de 5 jours en me conseillant de me rapprocher de mon cardiologue.

Est-ce que dans le cas présent ma plainte peut bénéficier des circonstances agravantes au vu de ma maladie pour laquelle je suis toujours en arret de travail.

J'ai rdv avec le cardio qui m'a opérer, faut-il qu'il me fasse un nouvel ITT.

Quelles sont les peines encourues pour mon agresseur?

Par **JamesEraser**, le **09/09/2008** à **20:13**

[citation]Est-ce que dans le cas présent ma plainte peut bénéficier des circonstances aggravantes aux vues de ma maladie pour laquelle je suis toujours en arrêt de travail[/citation] Je pense que l'aggravation née de l'état vulnérable de la victime pourrait être tentée. De plus, elle n'est pas visible mais connue de l'auteur.

Experatooment